Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°223 - janvier 2012 - 5,50 €

DOSSIER

CLIMAT : COMMENT LA MONTAGNE S'ADAPTE

● Le Sénat et le Parlement européen se mobilisent pour les services publics

UNCLESAM - FOTOLIA.COM

◄ Le classement des cours d'eau ne doit pas se faire sans les élus

GERARDT - FOTOLIA.COM

◄ L'ANEM coproduit une circulaire inédite sur l'école en montagne

EDITO « Objectif 2012 : donner un second souffle à la loi Montagne »

DR

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« L'annonce de la suppression de 14 000 postes dans l'Education nationale pour la rentrée 2012 inquiète déjà, et à juste raison, bon nombre d'élus. Qu'en sera-t-il de nos territoires de montagne ?
Depuis mai 2011, l'ANEM travaille avec le ministère pour faire reconnaître notre spécificité et nous venons d'aboutir à la rédaction d'une circulaire ministérielle recensant les bonnes pratiques à destination des recteurs et inspecteurs d'académie : considération en amont de toute la phase de préparation de la rentrée scolaire, mais surtout prise en compte des contraintes propres aux écoles de montagne (durée et conditions de transport, aléas climatiques, déclivité, isolement), nécessité de disposer d'études d'impact pour une vision prospective, soutien pédagogique aux écoles pour éviter leur isolement, réseaux d'animation et développement des usages du numérique.
Cette circulaire, que nous mettrons en ligne sur notre site, sera adressée aux intéressés dans les premiers jours de ce mois de janvier.
C'est une avancée significative pour nous, élus de la montagne.
Sur cette note optimiste, nous vous adressons, avec le président Vincent Descœur, nos vœux les plus sincères pour la nouvelle année.
En 2012, ensemble, nous rassemblerons tous nos efforts pour donner une seconde vie à la loi Montagne. »

NUMÉRO 223

A LA UNE : L'arrivée tardive de la neige en ce début de saison 2011-2012 et la modestie des résultats de la conférence de Durban ont relancé le questionnement sur l'avenir de l'enneigement en montagne. Le changement climatique pouvant avoir des effets très contrastés, les professionnels du tourisme de montagne s'efforcent de parer à ces variations imprévisibles en affûtant leur stratégie d'adaptation.

Photo : sk_design - Fotolia.com

3 : ACTUALITÉ
- *Le groupe de travail ANEM-Education nationale coproduit une circulaire inédite sur l'école en montagne*
- *La Région Rhône-Alpes lance « Montagne : prospective 2040 »*
- *Le Conseil national de la montagne... enfin !*
- *Les Pays-Bas bientôt dans le club des plus de 2 000 m ?*

4 : AGRICULTURE
- *Les Régions prennent fait et cause pour la politique agricole commune de 2014*
- *Les chartes forestières de territoire fêtent leurs 10 ans*

11 : FINANCES PUBLIQUES
- *La fin du feuilleton budgétaire*

12 : ÉNERGIE
- *Le classement des cours d'eau ne doit pas se faire sans les élus*
- *L'hydroélectricité, un potentiel à ne pas négliger*

13 : SERVICES PUBLICS
- *L'action de l'ANEM en faveur de la relance des classes de découverte entendue favorablement par le ministre*

14 : EUROPE
- *Le Sénat et le Parlement européen montent ensemble au créneau sur les services publics*
- *Le groupe de travail du CNM rend sa copie*

15 : VIE DE L'ANEM
- *Comité directeur : une dimension inhabituelle*
- *Nouveau format à l'essai pour le 28e congrès*
- *Les réunions de l'Association lèveront le pied cette année*
- *L'élue du mois : Marie-Christine Dalloz*

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
Climat : comment la montagne s'adapte

SKAMPIXEL - FOTOLIA.COM

Durban : Kyoto en moins ambitieux • *L'incidence du protocole de Kyoto sur l'évolution des émissions de CO_2* • Questions à Alexia Leseur, chef du pôle recherche « Collectivités locales et adaptation » à CDC-Climat • *Les enseignements de la saison 2010-2011* • Tribune libre à Jean-Henri Mir, maire de Saint-Lary-Soulan (65) • *La neige de culture, un palliatif qui a ses limites* • Nivalliance : un outil solidaire d'adaptation mais pas une solution.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : janvier 2012

Le groupe de travail ANEM-Education nationale coproduit une circulaire inédite sur l'école en montagne

EDUCATION NATIONALE

Comme il s'y était engagé le 10 mai 2011, lors de sa rencontre avec le président et la secrétaire générale de l'ANEM, le ministre Luc Chatel a installé le 27 juillet un groupe de travail sur la prise en compte des caractéristiques des écoles de montagne en matière d'instruction de la carte scolaire. Ce groupe de travail a finalisé le 14 décembre, au cours d'une réunion conclusive, une circulaire inédite sur l'école en montagne qui a été diffusée aux recteurs et inspecteurs d'académie. Les avancées du texte portent notamment sur la concertation en amont pendant toute la phase de préparation de la rentrée scolaire, et sur la prise en compte des contraintes propres aux écoles de montagne : durée et conditions de transport, aléas climatiques, déclivité, isolement… La rédaction de « PLM » reviendra sur le contenu de la circulaire dans le numéro de février.

Voir aussi le communiqué de presse sur www.anem.org

La Région Rhône-Alpes lance « Montagne : prospective 2040 »

La Région Rhône-Alpes a souhaité mettre en place à travers l'initiative « Montagne : prospective 2040 » une démarche s'adressant à ceux qui s'interrogent sur les potentialités des territoires montagnards rhônalpins.

L'ambition affichée est de conduire une réflexion sur l'avenir de la politique de la montagne et sur la pertinence du modèle actuel face aux incertitudes en matière de changement climatique global, de ressources disponibles et de fragilité des économies montagnardes, que ce soit en secteur rural ou dans les zones urbaines.

Déterminer une stratégie commune pour les territoires à l'horizon 2040.

Pour cela, elle propose de rassembler, tout au long de l'année, l'ensemble des acteurs locaux, nationaux et européens de la montagne, afin de fixer une stratégie commune pour les territoires à l'horizon 2040, à travers des ateliers pour les jeunes, des groupes de travail thématiques, et plusieurs manifestations.

Une première réunion est prévue le 27 janvier à Lyon, avec des groupes de travail qui porteront notamment sur le modèle économique des stations, l'accessibilité et les transports, l'énergie, le changement climatique, l'environnement, les paysages, les espaces protégés, l'agriculture de montagne, les services publics, etc.

L'Association nationale des élus de la montagne sera présente et vous tiendra informés des résultats de cette démarche.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE… ENFIN !

En réponse au courrier que lui avaient adressé le président, Vincent Descœur, et la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, *(voir notre numéro du mois dernier)*, le Premier ministre a bien confirmé dans une lettre datée du 13 décembre que le Conseil national de la montagne (CNM) serait « prochainement réuni ». La date du 31 janvier a été officiellement arrêtée pour une réunion à Paris.

LES PAYS-BAS BIENTÔT DANS LE CLUB DES PLUS DE 2 000 M ?

Alors que 30 % de son pays sont situés sous le niveau de la mer et que son point le plus élevé culmine à 322 m, un ancien cycliste néerlandais, Thijs Zonneveld, a lancé l'idée d'une montagne artificielle de 2 000 m d'altitude, en pleine région des polders. Ce projet fou vient rejoindre ceux du Berg de 1 000 m à Berlin qui s'élèverait à l'emplacement d'un ancien aéroport, et du X-Seed 4 000, immeuble reproduisant le Mont Fuji en baie de Tokyo. L'idée n'est peut-être pas aussi incongrue qu'il n'y paraît. Le sommet « synthétique » comporterait en effet des pistes de ski, de bobsleigh, une patinoire, des chemins de randonnée, des parcours d'escalade et des routes en lacets, proposant ainsi une combinaison d'équipements permettant la pratique des principales activités de loisirs en montagne. Les fédérations nationales sportives ne s'y sont pas trompées et trois d'entre elles (celles de cyclisme, de ski et de sports d'ascension) ont déjà pris position en faveur du projet. Celui-ci a dépassé le stade de la simple chimère, puisque des climatologues, des géologues et des architectes y travaillent déjà. Les entreprises, pour leur part, y voient l'occasion de créer des plates-formes d'innovation.

DOM

Le complexe serait le support de multiples terrains d'activités dédiés aux disciplines sportives de montagne.

DERNIÈRE MINUTE

Comme l'avait promis le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, en octobre dernier devant les congressistes de l'ANEM à Bonneville, le « groupe national montagne » du ministère de l'Agriculture s'est réuni le 22 décembre. *PLM* reviendra plus en détail sur ce sujet dans son prochain numéro.

Les Régions prennent fait et cause pour la politique agricole commune de 2014

La Région Auvergne et l'Association des Régions de France (ARF) organisaient à Clermont-Ferrand, le 22 novembre dernier, à la Grande Halle d'Auvergne, un colloque sur le thème « La réforme de la PAC et ses enjeux pour les Régions françaises » qui a réuni plus de 500 personnes. Retour sur les principales conclusions de cette journée.

FOTOGRAFIGHE.EU - FOTOLIA.COM

Faisant suite au colloque tenu il y a trois ans sur le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC), cette journée de débats avait pour objectif de faire le point sur l'avancement de la négociation communautaire sur les modalités de la future PAC, au lendemain de l'adoption par la Commission européenne des propositions réglementaires à la mi-octobre, et cinq mois après celles des perspectives financières 2014-2020.

Une taxe sur les transactions financières qui pourrait rapporter jusqu'à 55 milliards d'euros par an au budget communautaire.

Le président de la Région Auvergne, René Souchon, s'est félicité de la proposition de taxe sur les transactions financières, qui pourrait rapporter jusqu'à 55 milliards d'euros par an au budget communautaire et viendrait renforcer l'autonomie budgétaire de l'Union européenne, ce qui lui permettrait de privilégier les mécanismes de solidarité communautaire dans un contexte où les Etats membres se contentent d'une logique de retour sur contribution.

Il a par ailleurs regretté les positions prises par la France, favorable à une baisse du budget communautaire, alors que de nombreuses exploitations vivent des situations difficiles.

S'intéressant au rôle des Régions dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC, les présidents des Régions ont formalisé point par point, dans une déclaration finale, leur analyse des propositions de la Commission.

S'agissant du premier pilier consacré au soutien des marchés et des prix agricoles, le texte approuve la volonté de la Commission européenne de rendre la PAC « plus juste et plus équitable entre les différentes exploitations, productions et territoires mais aussi plus respectueuse des ressources naturelles ». Il se déclare également favorable à « la fin du modèle des références historiques pour le cal-

Certaines propositions paraissent manquer d'ambition, notamment pour les zones défavorisées et de montagne.

REPÈRES

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR 2014-2020

Les propositions de la Commission portant sur l'organisation de la prochaine période de programmation 2014-2020 se répartissent entre plusieurs textes dont l'adoption s'est étalée de juin à octobre 2011.
Les perspectives budgétaires, outre une communication en deux parties sur le cadre financier pluriannuel, comprennent en tout une quinzaine de documents qui ont été adoptés par la Commission le 29 juin 2011.
Elles chiffrent le budget communautaire global à 1,025 milliard d'euros d'engagement sur sept ans, et maintiennent peu ou prou le volume financier (en euros courants) consacré à la politique agricole commune (PAC).
Les propositions relatives à la future politique de cohésion économique, sociale et territoriale sont au nombre de neuf et ont été adoptées par la Commission. Au-delà d'un règlement commun à tous les fonds qui relèvent de la cohésion, elles comprennent un règlement spécifique à chacun d'entre eux et deux autres traitant de la coopération territoriale, le dernier créant un fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La principale innovation de ce paquet est d'insister sur la sélectivité des projets devant se rattacher à la stratégie à long terme de l'Europe pour la croissance et l'emploi (Europe 2020), et la recherche d'une articulation optimale entre les fonds. Les propositions de modernisation de la PAC ont été rendues publiques le 12 octobre dernier. Elles représentent sept textes de propositions réglementaires distincts, dont la principale concerne les paiements directs, dont le montant alloué par exploitation dépendrait de sa seule superficie et non plus de rendements de référence historiques.

Membre du comité directeur et vice-président du conseil général de l'Hérault, en charge de la forêt, Francis Cros (au centre) présidait les débats.

CHRIS. SAUDOU - MIN.AGRI.FR

Les chartes forestières de territoire fêtent leurs 10 ans

Un colloque se tenait le 13 décembre au ministère de l'Agriculture pour célébrer à la fois les 10 ans de la création des chartes forestières de territoire et l'Année internationale des forêts. Cette journée, consacrée au rôle des forêts et de la filière bois dans le développement des territoires, a été l'occasion de tirer le bilan de certaines expériences phares et d'identifier pour l'avenir les outils qui permettront de répondre à des demandes toujours plus diverses.

La forêt de montagne avait une présence marquée dans le programme. Ainsi, parmi les témoignages exposés en première partie de la matinée, la charte forestière du parc naturel régional du Morvan rendait compte des possibilités de cet outil en milieu rural, tandis que celle de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe illustrait son apport en région périurbaine.

Les exemples montagnards furent évoqués parmi les pôles d'excellence rurale ayant choisi le bois comme moteur de développement, tels ceux de la communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc ou le pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Les débats de l'après-midi confrontaient les analyses d'universitaires sur la diversité des demandes à l'égard de la forêt à travers le temps, avec le témoignage d'Hervé Gaymard, qui intervint, en tant que président du conseil général de la Savoie, sur la diversité actuelle de ces demandes dans son département, et des outils d'animation disponibles au service du développement territorial permettant d'y répondre.

DR

Hervé Gaymard, président du conseil général de la Savoie

Enfin, la dernière séquence de la journée célébrait la charte forestière de territoire, qui en l'espace de dix ans a su s'imposer comme un outil de développement de la mutifonctionnalité forestière, en liaison avec le plan de développement de massif et les stratégies locales de développement forestier récemment instituées par la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010.

cul et l'attribution des aides du premier pilier et le verdissement de ces dernières », ainsi qu'à la mise en œuvre d'un nouveau modèle par un « dispositif de gouvernance partenariale ». Dans le même esprit, le texte se déclare favorable au plafonnement des aides directes par exploitation en considérant toutefois que les seuils d'écrêtement proposés par la Commission sont trop élevés.

Concernant le deuxième pilier, celui du développement rural, les Régions se sont montrées plus critiques, reprochant aux propositions leur manque d'ambition, notamment pour les zones défavorisées et de montagne. Réaffirmant la nécessité de « véritables programmes régionaux », elles ont rappelé « leur volonté d'en devenir les autorités de gestion ».

En conclusion de la journée, les présidents des Régions ont fait part de leur détermination à rester mobilisés sur l'évolution de la négociation, notamment au travers de contacts étroits avec le Parlement européen et le Comité des Régions.

LE CEMAGREF LAISSE LA PLACE A L'IRSTEA

Lors d'un colloque sur le thème « Recherche : quelles réponses à la question environnementale ? » organisé le 29 novembre à Lyon pour ses 30 ans, le CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts) est devenu l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA). Ce changement d'appellation veut refléter l'évolution thématique des activités du centre, chargé notamment de la méthode de calcul toponymique du classement montagne, des problèmes de mécanisation et d'aménagement rural vers les questions agro-environnementales. Les compétences de l'institut en matière de sciences environnementales, sa dimension européenne et internationale, ses missions de recherche, de valorisation, de formation, d'appui aux politiques publiques agro-environnementales, devraient ainsi bénéficier d'une meilleure reconnaissance.

VOSGES : LE CARNAVAL VÉNITIEN DE REMIREMONT EN PLEIN ESSOR

Le 17e carnaval de Remiremont aura lieu cette année du jeudi 22 au dimanche 25 mars.
C'est dans cette ville du massif vosgien qu'est né en 1996 le premier carnaval « à la vénitienne » de France. Partie d'une trentaine de masques parcourant les rues de la ville, la manifestation avec le temps s'est étoffée et comprend aujourd'hui un marché traditionnel, un concert à l'église abbatiale, une soirée de gala et un spectacle son et lumière. D'une édition à l'autre, la manifestation attire un public toujours plus nombreux, constitué non seulement de Français mais également de Suisses, d'Autrichiens, d'Allemands et de Belges.

DR

Contact : office de tourisme,
tél. : 03 29 62 23 70
www.carnavalvenitienderemiremont.com

DR

MASSIF CENTRAL : UN ÉDITEUR EXCLUSIVEMENT VOUÉ AU MASSIF

Créée au printemps 2011 par le photographe Benoît Barrès, la nouvelle maison d'édition, Page centrale, souhaite alimenter son catalogue des titres d'ouvrages, papier ou numérique, exclusivement consacrés au Massif central. Cette structure coopérative se veut un espace d'expression offert aux artistes, auteurs, chercheurs et journalistes voulant apporter un regard contemporain et engagé sur tout ou partie du Massif central.
Deux premiers ouvrages ont déjà été publiés : le premier, consacré à la coutellerie, l'un des corps de métiers les plus emblématiques de l'Auvergne (*Thiers, ateliers d'artisans couteliers*). Le second, consacré à la ville de Clermont-Ferrand (*Clermont-Ferrand absolu*), revisite ses rues, ses personnages, ses anecdotes. Ne se contentant pas seulement de diffuser ses livres, Page centrale propose aussi d'en acheter les photos et les illustrations. Le nombre de titres présenté devrait rapidement s'étoffer, et le réseau de diffusion des ouvrages se développer au-delà de l'Auvergne dès 2013, compte tenu de l'identité originale de cet éditeur liée à la dimension massif, se démarquant d'une scène éditorialiste locale surtout marquée par le régionalisme.
Contact : Page centrale, tél. : 04 73 91 07 77

PYRÉNÉES : L'AVENIR DU MASSIF EN DÉBAT

Le 10 décembre dernier s'est tenue à Lanne-en-Barétous, dans les Pyrénées-Atlantiques, une réunion de préparation du deuxième contrat de massif des Pyrénées pour la période 2014-2020. Jean Lassalle, député des Pyrénées-Atlantiques et président de l'Association départementale des élus de montagne, François Maïtia, conseiller régional et président de la Commission permanente du comité de massif, et Charles Pujos, commissaire de massif, ont expliqué l'enjeu de demain : anticiper le vieillissement de la clientèle touristique. La politique touristique de massif a conduit à l'élaboration de vingt pôles, dont trois dans les vallées de Barétous, d'Ossau et d'Aspe, un à Oloron et un au Pays basque.
Pour 2014-2020, les élus ont pointé le vieillissement de la clientèle qui vient en montagne et des flux qui n'augmentent plus dans les stations de ski car le massif a stabilisé sa population. L'objectif sera de rendre les Pyrénées encore plus attractifs et visibles, en évitant le cloisonnement entre les filières tout en développant l'artisanat.
Plus d'info : www.pyrenees.datar.gouv.fr

CORSE : Les trois premières étapes du Tour de France pour la 100e édition

C'est désormais officiel, la 100e édition du Tour de France partira de Corse, le 29 juin 2013, pour la première fois de son histoire. La première étape de 200 kilomètres reliera Porto-Vecchio à Bastia en faisant une boucle par Bonifacio. La deuxième étape (153 km) traversera la Corse, de Bastia à Ajaccio en passant par Corte, sur un itinéraire montagneux. La troisième étape, plus courte, ira d'Ajaccio à Calvi en traversant les calanques de Piana, classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
Paul Giaccobi a souligné que l'Assemblée de Corse s'est prononcée à l'unanimité sur cet itinéraire, toutes tendances confondues. Le président du conseil exécutif s'est montré très confiant sur la réussite de l'opération qui représente aussi un défi logistique compte tenu de la géographie de l'île. « Pour la centième édition, nous voulions un départ inédit, spectaculaire, esthétique », a résumé Christian Prudhomme, le directeur du Tour de France. « Avec la Corse, nous aurons tout cela. »
« La montagne dans la mer, c'est ce que vous allez nous offrir, ce que vous allez offrir au monde entier », a-t-il conclu.
Plus d'info : www.letour.fr

ALPES : L'ŒUVRE DE DALI SE MET EN SCÈNE À MEGÈVE

Cette année, en Haute-Savoie, la mairie de Megève et Megève Tourisme ont décidé d'impressionner les visiteurs, en transformant, le temps de la saison hivernale, le village et les pistes en un véritable musée à ciel ouvert. Grâce à la Fondation Stratton et aux Galeries Bartoux les pistes et les rues enneigées de la station accueillent, depuis le 15 décembre jusqu'au 5 avril, neuf sculptures originales de Salvador Dali. Trois œuvres monumentales sont exposées au cœur du village : l'« Eléphant spatial » mesurant sept mètres de haut, le « Piano surréaliste » sur la place centrale, et « Alice au pays des merveilles » au sommet des pistes de Rochebrune, avec le Mont-Blanc en arrière-plan. Les autres œuvres, comme « Danse du temps II » sont exposées au cœur de la station.
La station de Megève avait déjà rencontré un grand succès l'année dernière avec « Art Sessions 2011 », une exposition d'une dizaine de sculptures en bronze qui contrastaient avec l'ambiance et l'architecture traditionnelle du centre-village de Megève.
Plus d'info : www.megeve.com

Megève Tourisme - Simon Garnier

JURA « DESSINE-MOI UN ARBRE, JE LE PLANTERAI »

Afin de promouvoir la forêt et ses acteurs, la chambre d'agriculture du Doubs, en partenariat avec l'office national des forêts (ONF), le centre régional de la propriété forestière (CRPF), et le syndicat de la forêt privée comtoise, a lancé au mois de mai 2011 l'opération « Dessine-moi un arbre, je le planterai ».
L'objectif de cette opération : replanter autant d'arbres que les jeunes enfants en avaient dessinés à l'occasion de la foire comtoise qui s'est tenue à Besançon au printemps dernier.
Le 6 décembre 2011, la chambre d'agriculture du Doubs et les forestiers ont tenu leur engagement : une vingtaine de jeunes, issus des formations forestières de la maison familiale de Montbozon et du centre de formation de Châteaufarine ont planté 1000 chênes siciles dans la forêt domaniale du Chanois, à côté de Vercel.
Cette opération est fortement symbolique dans la région puisque les métiers du bois représentent le cinquième employeur de Franche-Comté.
Contact : Chambre d'agriculture, tél. : 03 81 65 52 52

CLIMAT : COMMENT LA MONTAGNE S'ADAPTE

Se manifestant notamment à travers la rigueur hivernale et le cycle raccourci de végétalisation, le facteur climatique est, avec l'altitude et la pente, l'un des trois critères du classement montagne. L'automne exceptionnellement doux l'aura particulièrement chahuté. En effet, même si la neige était au rendez-vous à Noël, le démarrage de la saison hivernale 2011-2012, en raison d'une arrivée tardive de la neige, a été ponctué d'annulations de compétitions internationales de ski et de reports d'au moins huit jours de l'ouverture de plusieurs stations, relançant l'interrogation des professionnels du tourisme sur les perspectives d'évolution climatique des milieux naturels montagnards. Dans le même temps se tenait à Durban, en Afrique du Sud, du 28 novembre au 11 décembre, la 17e conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

La simultanéité de ces deux informations amène *PLM* à s'interroger, dans ce dossier, sur l'avancement des connaissances en matière d'évolution globale de l'enneigement en montagne, et sur l'importance de la neige dans la décision économique montagnarde.

- *La conférence de Durban a repoussé la mise en œuvre d'un accord global de réduction des gaz à effet de serre à 2020.*
- *Les observations confirment une évolution inquiétante de l'enneigement en montagne.*
- *Les professionnels du tourisme hivernal cherchent à s'adapter à ce nouveau contexte.*

SKAMPREL - FOTOLIA.COM

Durban : Kyoto en moins ambitieux

Si, comme il y a deux ans à Copenhague *(voir «PLM» n° 201)*, les véritables échéances ont encore été reportées, l'accord final de la conférence sur le climat de Durban, arrêté le 11 décembre au terme de deux semaines de négociations tendues, n'a pour autant rien d'anodin.

DR

La conférence de Durban sur le climat, qui proroge le protocole de Kyoto, s'est soldée par un semi-échec.

Durant deux semaines, les négociations se sont principalement cristallisées sur la reconduction du protocole de Kyoto. Celui-ci, devant arriver à expiration fin 2012, est en effet le seul traité international contraignant en matière de lutte contre le changement climatique, et sa prorogation avait déjà échoué à Copenhague. *In fine*, en raison de la persévérance de l'Union européenne, la vie du protocole vient d'être allongée de cinq ans, voire de huit (la question reste à trancher).

Mais ce succès doit être sérieusement relativisé au vu de deux considérations : en premier lieu, les Etats signataires du protocole de Kyoto ne sont responsables que de 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), ensuite, le Canada, la Russie et le Japon ont refusé de renouveler leur engagement. Le constat alarmant qui s'est imposé à Durban, c'est que toute discipline de réduction des émissions de GES reste vaine tant que les Etats-Unis, la Chine ou le Brésil n'y participeront pas.

Les Etats signataires du protocole de Kyoto ne sont responsables que de 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

Pourtant, la seconde avancée notable de la conférence de Durban est de donner ses premières règles de fonctionnement au fonds Vert décidé à Cancun en 2010 et destiné à aider les pays en développement à faire face au changement climatique. Alimenté par les pays industrialisés de 100 milliards de dollars par an jusqu'en 2020, il devrait être opérationnel à partir de 2013, sans qu'on sache à terme quelles ressources pourraient continuer à le soutenir.

Enfin, le principe a été retenu d'un accord global d'ici 2015 dans la perspective d'une prise d'effet en 2020, qui engagerait tous les Etats dans une même discipline au regard du changement climatique.

Au total, il n'est pas certain que, sur cette base, l'objectif proclamé à Copenhague de contenir la progression du réchauffement global de l'atmosphère de la planète au-dessous de 2 °C puisse être tenu.

Evolution de 1990 à 2004 des émissions de gaz à effet de serre et objectifs nationaux de réduction pour la période 2008-2012

Pays	Evolution par rapport au niveau d'émission de 1990	Objectif souscrit pour la période 2008-2012
Allemagne	-17 %	-21 %
Canada	+28 %	-6 %
Espagne	+49 %	+15 %
Etats-Unis	+16 %	A signé mais pas ratifié le protocole
France	-3,20 %	0 %
Grèce	+27 %	+25 %
Irlande	+23 %	+13 %
Japon	+6 %	-6 %
Royaume-Uni	-14 %	-12,5 %
Portugal	+41 %	+27 %

REPÈRES

L'INCIDENCE DU PROTOCOLE DE KYOTO SUR L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO_2

Négocié en 1997 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, mais entré en vigueur seulement en 2005, le protocole de Kyoto est le traité par lequel les Etats signataires s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, par rapport au niveau atteint en 1990.

Au nom du principe de « partage du fardeau » (burden share), seuls les pays industrialisés parmi les 174 pays qui l'ont ratifié, étaient appelés à se mobiliser. Trente-huit pays (plus ou moins ceux de la zone OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques) et l'Union européenne se sont ainsi engagés, à l'exception notable des Etats-Unis qui ont paraphé l'accord mais ne l'ont pas ratifié.

Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie publié le 24 octobre 2011, les dernières statistiques font apparaître pour la première fois depuis 1990 une diminution des émissions globales de dioxyde de carbone (CO_2) en 2009.

Toutefois, ce recul est entièrement dû à la crise financière internationale et le rapport annoncait une large reprise pour 2010. Tandis que les émissions des pays qui n'ont pas souscrit d'engagement de réduction au titre de l'annexe I (protocole de Kyoto) continuaient de progresser de 3,3 %, celles des pays industrialisés ayant souscrit au protocole (1) ont baissé abruptement de 6,5 %.

En 2009, les deux tiers des émissions totales de CO_2 provenaient de seulement dix pays, les Etats-Unis et la Chine arrivant largement en tête. Ces deux pays représentent à eux seuls 41 % des émissions.

De 1990 à 2009, la part des émissions de CO_2 provenant de la combustion du charbon est passée de 40 à 43 %, et celle provenant du gaz naturel de 18 à 20 %, tandis que les émissions dues à la combustion de pétrole tombaient de 42 à 37 %.

Deux secteurs, celui de la production d'électricité ou de chaleur, et celui des transports, génèrent à eux seuls près des deux tiers des émissions de CO_2, soit 58 % de plus qu'en 1990.

(1) Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, République tchèque, Danemark, Espagne, Estonie; Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Fédération de Russie, République slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, USA.

QUESTIONS A ALEXIA LESEUR,

chef du pôle recherche «Collectivités locales et adaptation» à CDC-Climat

C.Millerand - DACP

PLM: Depuis Copenhague, le diagnostic des scientifiques sur l'évolution climatique de la planète a-t-il évolué?

Alexia Leseur: Les connaissances se sont affinées et un fort accent a été mis sur les modèles régionaux. Selon les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est désormais certain que les engagements pris à Copenhague seront insuffisants pour maintenir le réchauffement de l'atmosphère au-dessous des 2 °C et que les événements extrêmes de types sécheresse, inondation, canicule, vont s'amplifier. Une réalité que le plan national d'adaptation au changement climatique lancé par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet en juillet 2011 transpose au niveau français par une élévation de la température moyenne entre 2 et 3,6 °C à l'horizon 2100.

PLM: Quelle incidence cela pourrait-il avoir sur notre enneigement?

A.L.: Les projections sur les années 2030-2080 réalisées par la récente étude SCAMPEI [1], consacrée à l'évolution climatique dans les zones montagneuses en France sur la base d'un maillage territorial de 8 km, sont catégoriques: elles indiquent dès 2030 une « diminution significative » *(sic)* de la couverture neigeuse en dessous de 2000 mètres d'altitude. Il semble donc prudent de réfléchir et de s'engager dès à présent dans des stratégies d'adaptation.

PLM: Faut-il continuer à promouvoir les équipements de neige de culture?

A.L.: Aujourd'hui ils sont indispensables à la survie de notre économie touristique en montagne. Mais il serait irréaliste de les intensifier au fur et à mesure que la neige disparaîtra, car nous tomberions alors dans la « mal adaptation », c'est-à-dire un faux remède qui ne ferait qu'aggraver le problème en raison d'un bilan énergétique relativement lourd. La diversification de l'offre montagnarde, voire sa mutation, pour ce qui concerne les stations à moins de 2000 mètres, sont donc cruciales.
Le club ViTeCC [2], que nous avons créé à destination des décideurs locaux, est justement là pour les y aider en accompagnant leurs réflexions pour adopter des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

(1) Scénarios climatiques adaptés aux zones de montagne: phénomènes extrêmes, enneigement et incertitudes.
(2) Villes territoires et changement climatique (plus d'info sur www.cdcclimat.com).

Les enseignements de la saison 2010-2011

Selon Domaines skiables de France, le niveau de fréquentation pour la saison d'hiver 2010-2011 a été plutôt satisfaisant (53,2 millions de journées skieurs) compte tenu de l'important déficit de précipitations neigeuses constaté.

La saison a été marquée par des chutes de neige importantes au mois de décembre puis par de la pluie et du froid jusqu'en février, et enfin par un ensoleillement et des fortes chaleurs qui ont précipité la fin de la saison.
Cette situation n'a rien d'étonnant pour les climatologues qui notent une nette diminution de l'enneigement depuis cinquante ans, notamment sur les versants bien exposés (adrets) en dessous de 1500 mètres. Cette tendance est particulièrement nette en début et fin de saison hivernale
Les stratégies d'investissement en travaux de pistes et en neige de culture ont permis de maintenir l'attractivité des domaines skiables sur l'ensemble de la saison, notamment dans les stations moyennes, grandes et très grandes. En revanche, les très petites stations, généralement en basse altitude et peu équipées en neige de culture ont subi des pertes importantes.
La coïncidence des calendriers scolaires français et étrangers et les vacances de Pâques tardives ont également eu un effet négatif sur la fréquentation. Un impact qui devrait jouer à nouveau cette saison.

Une nette diminution de l'enneigement depuis cinquante ans.

Cauada - Fotolia.com

TRIBUNE LIBRE A JEAN-HENRI MIR,

maire de Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées)

DR

« La neige est un investissement que la montagne peut difficilement abandonner. »

« Parmi les communes de montagne, celles qui ont eu la possibilité de développer une station de sports d'hiver sont généralement regardées comme privilégiées puisqu'elles ont su diversifier par le tourisme les revenus de leur économie locale, et générer des ressources substantielles que leur envient celles qui n'ont pas ce potentiel. Mais l'or blanc n'est pas une rente, et le changement climatique nous en montre durement les limites. Avant même que ce dernier ne devienne une cause internationale et un sujet grand public, les stations françaises en ont subi les premiers effets et ont cherché des solutions pour s'en prémunir : diversification de l'offre, couverture assurancielle du risque d'absence de neige, installations d'enneigement artificiel. Aujourd'hui encore, nous restons captifs d'une demande touristique qui continue majoritairement à associer l'image de la montagne avec celle de la neige.
En tant que gestionnaires de stations, il nous revient bien sûr de satisfaire cette demande, mais aussi de la faire évoluer. En d'autres termes, il nous incombe de proposer de la neige à nos clients dans toute la mesure du possible, c'est-à-dire dès lors que c'est techniquement faisable et sans incidence environnementale. Mais nous avons tout autant l'ardente obligation de nous ingénier à trouver des produits touristiques alternatifs, au besoin combinables entre eux, comme le thermalisme, le thermo-ludisme, ou encore la découverte du patrimoine naturel.
Au-delà des débats scientifiques pour savoir si l'activité humaine contribue ou non au phénomène, et dans quelle exacte proportion, je pense que les professionnels de la neige sont aujourd'hui convaincus que l'aléa de l'enneigement est un risque constant (et probablement croissant) et que l'offre touristique de la montagne doit plus à terme s'affranchir de la neige. Je reste convaincu, qu'avec l'inventivité des montagnards conjuguée à la richesse d'atouts de nos territoires, nous pouvons y parvenir.»

La neige de culture, un palliatif qui a ses limites

Envisagé comme une réponse aux difficultés d'équilibre financier des stations de moyenne montagne durant les hivers sans neige du début des années 90, l'enneigement artificiel est devenu aujourd'hui une technologie d'utilisation courante considérée comme une possible variable d'ajustement mais certainement pas comme une garantie à toute épreuve du fonctionnement d'une station.

La France est avec les Etats-Unis et l'Autriche, l'une des trois premières destinations au monde pour les sports d'hiver, devant la Suisse ou le Canada. Elle comptabilise 120 000 emplois l'hiver en station. La présence de la neige conditionnant tout ce secteur économique, 20 % des pistes sont aujourd'hui équipées d'installations d'enneigement (40 % le sont en Autriche ou en Italie).
Un mètre cube d'eau permet de produire entre 2 et 2,2 m³ de neige de qualité moyenne. Le recours à la neige de culture n'est toutefois possible que si certaines conditions de température et d'hygrométrie sont respectées, d'une manière générale à partir de « -2 °C humide » (c'est-à-dire cette température avec 100 % d'hygrométrie, sachant que l'hygrométrie idéale est inférieure à 50 %). La couverture nuageuse, facteur de réchauffement de l'air ambiant, et la température de l'eau, si possible entre 1 et 1,5 °C, ont également leur importance.
Aujourd'hui, le recours à ce procédé tend à devenir systématique pour assurer le début de saison aux dates programmées. Mais les conditions d'utilisation en montrent clairement les limites, et la cantonnent à une technologie d'appoint… à moins de concevoir une évolution des activités de neige vers un cadre totalement artificialisé et non plus en pleine nature.

20 % des pistes sont aujourd'hui équipées d'installations d'enneigement.

MANUEL CLERC - FOTOLIA.COM

NIVALLIANCE : UN OUTIL SOLIDAIRE D'ADAPTATION MAIS PAS UNE SOLUTION

Nivalliance, assurance mutualisée des opérateurs français de domaines skiables contre les aléas d'exploitation a été mise en place en décembre 2001 pour apporter une solution aux opérateurs de domaines skiables en cas de mauvaise saison.
Il s'agit d'un mécanisme de solidarité s'inscrivant dans le cadre de conventions pluriannuelles dont la durée peut être variable : quatre ans pour la première (2001-2005), cinq ans pour la deuxième (2005-2010), trois ans pour celle en cours (2010-2013).
Tous les opérateurs (236 actuellement) y souscrivent en payant chaque année une prime d'assurance calculée sur la base de leur chiffre d'affaires. En fin de saison, s'ils accusent un retrait au-delà d'une certaine franchise (qui peut aller de 15 à 40 % de leur chiffre d'affaires de référence), les cotisants percevront une indemnisation pouvant atteindre jusqu'à 12 % de ce chiffre d'affaires.
Comme le font apparaître les chiffres du tableau qui suit, l'historique des primes versées par Nivalliance reflète les aléas de l'enneigement en France au cours de la dernière décennie.

Une décennie d'assurance Nivalliance

Saison	Montant total des indemnisations	Nombre de stations bénéficiaires	Localisation des stations bénéficiaires
2001-2002	2,5 millions €	34	Tous massifs
2002-2003	1 534 €	1	Alpes-du-Nord
2003-2004	98 912 €	10	Tous massifs
2004-2005	170 577 €	5	Alpes-du-Sud
2005-2006	0	0	
2006-2007	5 millions €	118	Tous massifs
2007-2008	759 235 €	36	Pyrénées Vosges, Jura Massif central
2008-2009	0	0	
2009-2010	0	0	
2010-2011	2,6 millions €	63	Tous massifs

La fin du feuilleton budgétaire

Le marathon budgétaire s'est achevé mercredi 21 décembre 2011 à l'Assemblée nationale, avec l'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2012 et du 4e projet de loi de finances rectificative pour 2011.

Cet exercice, pourtant traditionnel, a connu de nombreux rebondissements cette année avec la multiplication de plans de rigueur et le basculement à gauche du Sénat. Les deux textes contiennent plusieurs mesures importantes concernant les finances locales :

- la mise en œuvre du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) ainsi que la réduction de 200 millions d'euros des concours de l'Etat aux collectivités ;
- une modification du tarif de la taxe de séjour ;
- la possibilité pour certaines communes d'instituer le versement transport ;
- une clause de révision de la réforme de la fiscalité locale, notamment sur la cotisation foncière des entreprises ;
- la création du compte d'affectation spécial (CAS) de « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ) et la remise d'un rapport sur la création d'une agence de financement des collectivités locales.

La mise en œuvre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales

Comme évoqué dans *PLM* (nos 221 et 222) l'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le fonctionnement du fonds a été élaboré sur la base des réflexions conjointes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les strates ont été abandonnées afin d'éviter tout effet de seuil, et le potentiel financier sera calculé selon une formule logarithmique qui majore la population des territoires par un coefficient croissant en fonction de leur population.

Le fonds entrera en vigueur cette année avec un prélèvement de 150 millions d'euros.

Ainsi, le fonds entrera en vigueur cette année avec un prélèvement de 150 millions d'euros puis une montée en charge progressive qui permettra d'attendre 2 % des recettes en 2016 (1 milliard d'euros).

Les contributeurs du fonds seront les groupements intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier moyen par habitant. Le prélèvement sur les territoires les plus riches est plafonné à 10 % de leurs recettes fiscales et les 150 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) l'année précédente sont exonérées du mécanisme.

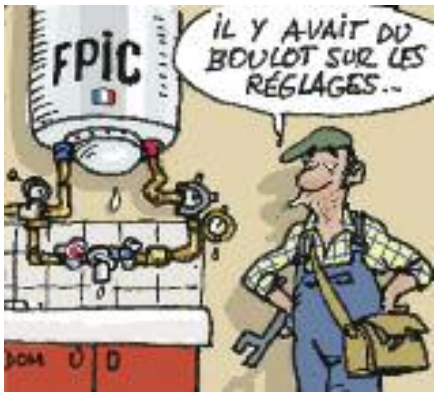

Le calcul des reversements, quant à lui, s'effectue en fonction du revenu moyen par habitant, à hauteur de 60 %, de l'effort fiscal pour 20 % et du potentiel financier agrégé pour 20 % (c'est la pondération proposée par le Sénat). En outre, les collectivités dont l'effort fiscal est inférieur à 0,5 ne pourront bénéficier du fonds.

Enfin, la loi de finances 2012 prévoit que le gouvernement transmette avant le 1er septembre, au Parlement, un rapport d'évaluation du FPIC.

Montée en puissance du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

LES CHIFFRES

2012	2013	2014	2015	2016
150 millions d'€	360 millions d'€	570 millions d'€	780 millions d'€	1 milliard d'€

LA RÉFORME DU FACÉ

La loi de finances rectificative pour 2011 crée un compte d'affectation spécial (CAS) de « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (FACÉ). Le taux de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution sera fixé chaque année par arrêté, après avis du conseil du fonds, par les ministres en charge du Budget et de l'Energie. Il devra être établi entre 0,03 et 0,005 centime d'euro par kW/h pour les communes de moins de 2 000 habitants et entre 0,15 et 0,25 centime d'euro par kW/h pour les autres communes.

Le texte prévoit également le renforcement de la représentation des collectivités locales au sein du conseil du FACÉ (2/5 contre 1/3 actuellement) et un encadrement des modalités de la répartition des aides, avec une prise compte de l'inventaire des besoins recensés tous les deux ans dans chaque département.

Les redevables et l'assiette de la contribution sont inchangés.

La contribution reste due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz et assise sur le nombre de kilowattheures distribués à partir des ouvrages exploités en basse tension et sera acquittée auprès de l'administration fiscale (et non plus versée à EDF).

LE VERSEMENT TRANSPORT S'ÉTEND AUX COMMUNES TOURISTIQUES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

Les coûts d'investissement et d'exploitation des réseaux de transport sont en hausse constante depuis plusieurs années alors que les ressources restent globalement limitées. Pour faire face à ces investissements, les collectivités disposent de ressources fiscales affectées spécifiquement aux transports urbains, comme le versement transport. Jusqu'alors, la loi permettait d'établir un versement transport dans les communes touristiques de moins de 10 000 habitants, mais n'en précisait pas le taux, ce qui rendait le dispositif inopérant.

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2012, Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, a défendu la possibilité pour les communes touristiques de moins de 10 000 habitants de bénéficier du versement transport, conformément aux objectifs prévus par la loi Grenelle, avec un taux de 0,55 % de la masse salariale des entreprises de plus de neuf salariés, sans possibilité de majoration. Avec ses collègues, il était déjà intervenu à maintes reprises à l'Assemblée nationale afin d'obtenir une extension de ce dispositif aux communes touristiques, compte tenu de leurs forts besoins financiers pour la mise en place de politiques de mobilité durable et de la part importante que représente le volet transport dans leur budget (entre 20 et 25 %).

Le classement des cours d'eau ne doit pas se faire

La circulaire du 17 septembre 2009 prévoit que le nouveau classement des cours d'eau prévu dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 soit effectué avant la fin de cette année. Actuellement, un préclassement a été réalisé par les services de l'Etat et doit être débattu avec tous les utilisateurs de l'eau. L'Association appelle les élus à s'impliquer fortement dans l'étude des propositions de classement.

UNILESSIM - FOTOLIA.COM

Les cours d'eaux sont actuellement classés en deux catégories : les cours d'eaux réservés (au titre de la loi de 1919 sur l'énergie) et les cours d'eaux classés (au titre de l'article L. 432-6 du code de l'environnement). La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 met en place un nouveau classement intégrant la notion de continuité écologique qui devra être effectué au plus tard le 1er janvier 2014.

Un nouveau classement devra être mis en place au plus tard le 1er janvier 2014.

Ce classement prévoit deux listes :

- Une liste de cours d'eau (liste 1) sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Il s'agit de ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) comme jouant le rôle de réservoir biologique ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.
- Une liste de cours d'eau (liste 2), ou parties

L'HYDROÉLECTRICITÉ, UN POTENTIEL À NE PAS NÉGLIGER

A l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, le 22 novembre dernier, l'Union française de l'électricité (UFE) a dévoilé l'étude qu'elle a réalisée sur le potentiel hydroélectrique en France.

Cette étude dresse un inventaire des cours d'eau sur lesquels il serait possible d'installer de nouvelles centrales hydroélectriques et les sites existants qui pourraient être optimisés ou réhabilités. Elle dévoile ainsi l'existence d'un potentiel représentant une augmentation de + 16 % de la production hydroélectrique annuelle.

Le potentiel identifié a été mesuré en amont des avant-projets d'ingénierie et ne tient compte ni de la faisabilité des chutes, ni de l'amélioration des centrales existantes, ni de l'impact des mesures environnementales (débit réservé, ressources halieutiques, transit sédimentaire, renouvellement des concessions, non-renouvellement de titres).

Selon l'UFE, il est nécessaire de préserver les possibilités de développement de l'hydroélectricité, notamment en intégrant le potentiel hydroélectrique de chaque région dans les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE), mais également en étudiant avec attention les propositions de classement de cours d'eau

En effet, les cours d'eau proposés au classement dans les listes indicatives annexées aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015 sont très nombreux, notamment en zone de montagne. Selon l'UFE, le processus de classement doit être mené avec prudence et donner suffisamment de temps pour mettre en cohérence la démarche SRCAE, d'une part, et la démarche environnementale (classements), d'autre part, afin d'identifier les zones propices au développement de l'hydroélectricité et ne pas bloquer la possibilité pour les générations de demain de bénéficier d'un véritable choix en matière de sources d'énergie.

Lors du congrès de l'ANEM à Bonneville, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a déclaré : « Je souhaite, là où ce sera environnementalement possible, la mise en place d'appels d'offres de développement hydroélectrique par zones. Cela nécessite une évaluation préalable. Il faut identifier les potentiels hydroélectriques et biologiques des cours d'eau, de façon à identifier ceux où l'on peut agir, et ceux où au contraire il faut s'abstenir. » Les élus locaux sont encore trop peu investis dans ces procédures de classement de cours d'eau.

Plus d'info sur : www.ufe-electricite.fr

Ne pas bloquer la possibilité de bénéficier d'un véritable choix en matière de sources d'énergie.

sans les élus

Le classement des cours d'eau a une importance particulière dans l'évolution des aménagements à venir.

de cours d'eau parmi lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative.

Les ouvrages existants devront être mis en conformité dans un délai de cinq ans après la publication de l'arrêté de classement.

Le classement des cours d'eau a une importance particulière dans l'évolution des aménagements à venir, d'autant plus que la continuité a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux, comme les seuils et les barrages, mais également latérale. Certains ouvrages, comme les digues et les protections qui impactent l'écosystème des berges, pourraient aussi être interdits.

Les élus de montagne doivent donc s'impliquer pour défendre les intérêts de leur territoire et étudier avec attention les propositions de classement des cours d'eau, afin de concilier les projets du territoire avec le respect de la directive-cadre sur l'eau.

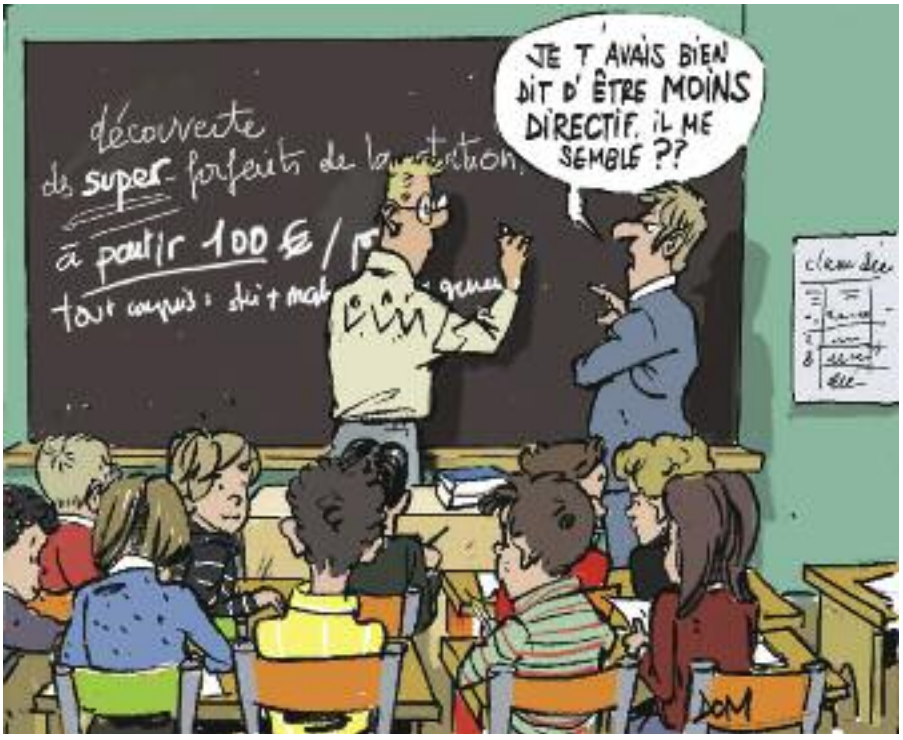

L'action de l'ANEM en faveur de la relance des classes de découverte entendue favorablement par le ministre

Suite à l'audience ministérielle accordée le 10 mai 2011 par le ministre de l'Education nationale à une délégation de l'ANEM, Luc Chatel a répondu favorablement à la demande de l'Association en installant un groupe de travail sur la relance des classes de découverte.

Face à la diminution inquiétante du nombre de classes de découverte sur le territoire, en raison notamment des questions de sécurité et des risques pénaux qui pèsent sur les organisateurs et les enseignants, l'ANEM plaide en faveur de la promotion de ce type d'activité pédagogique. La relance du tourisme en montagne passe notamment par la remise à l'honneur des classes de découverte du patrimoine, incluant la pratique du ski par des jeunes scolarisés.

Accédant à la demande de l'Association, le ministre a désigné au sein de son cabinet un référent sur les classes de découverte. Les représentants des associations d'élus ont abordé divers points et notamment la question de savoir si le séjour devait être conditionné à la participation de tous les élèves. L'ensemble des intervenants ont conclu que cette condition n'était pas acceptable, notamment au vu de l'hétérogénéité des classes.

L'idée d'un bonus accordé aux enseignants qui organisent ces classes de découverte a été avancée ainsi que la question d'une sensibilisation lors de la formation des enseignants. L'Association propose une opération de communication du ministère de l'Education nationale qui présenterait de façon attrayante les classes de découverte et insisterait sur leur intérêt pédagogique. A cette occasion, il a été rappelé combien certains parents et enseignants sont aujourd'hui réticents au principe des sorties scolaires, notamment avec nuitées (évolution sociétale, responsabilité juridique…).

Au terme de deux réunions, il a été décidé, selon le même principe que pour l'école en montagne, d'envoyer avant mars une instruction ministérielle aux recteurs d'académie pour s'assurer d'une mise en œuvre effective de la circulaire du 13 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le premier degré, en formulant des préconisations et un guide de bonnes pratiques.

Plusieurs départements pilotes procéderont à des expérimentations au cours de cette année.

L'objectif est d'aller vers une simplification pour les enseignants sur les aspects administratifs du montage des dossiers. La désignation de plusieurs départements pilotes permettra de procéder à des expérimentations au cours de cette année, qui seront évaluées afin d'adapter l'instruction ministérielle.

Le Sénat et le Parlement européen montent ensemble au créneau sur les services publics

Les nouvelles règles de subventionnement des services d'intérêt général proposées par la Commission européenne ont été battues en brèche aussi bien par les députés européens du Parlement de Strasbourg que par les sénateurs français.

La Commission propose depuis septembre un nouvel ensemble de textes régissant le financement des services publics, nommé Paquet Almunia. Sa principale innovation est d'élargir à tous les services répondant aux « besoins sociaux essentiels » un régime préférentiel facilitant leur financement.

Malgré cela, ces nouvelles modalités d'encadrement des possibilités de soutenir les services publics locaux n'ont pas fait l'unanimité au Parlement européen, qui s'est montré fort critique à leur égard, en adoptant le rapport Simon le 15 novembre. Celui-ci demande notamment que soient relevés les seuils de subventionnement public en dessous desquels les charges administratives sont allégées, que soient simplifiées les modalités de délégation, et que soit autorisé le subventionnement des investissements dans les infrastructures nécessaires au fonctionnement des services.

Totalement en phase avec cette approche, la commission des affaires européennes du Sénat a adopté un avis tout aussi critique, notamment en s'opposant à l'application de la règle de minimis[1] aux communes de moins de 10 000 habitants, et demandant au gouvernement de s'opposer à l'adoption des textes en l'état. Saisie pour avis, la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire est même allée plus loin en adoptant une résolution exigeant qu'un commissaire européen soit nommément chargé des services d'intérêt général, jusqu'ici compris comme une question relevant exclusivement de la concurrence.

> Un régime préférentiel facilitant le financement des « besoins sociaux essentiels ».

Une communication sur les services d'intérêt général (SIG), attendue pour la fin de l'année 2011 devait relancer l'idée, soutenue notamment par les sénateurs, d'une directive-cadre dédiée…

(1) La règle de minimis exempte de l'obligation de notifier à la Commission toute aide d'Etat (afin d'établir sa compatibilité avec le Marché commun) en dessous d'un certain montant, fixé actuellement à 200 000 euros.

NOUVEL ÉLAN POUR LES CRÉDITS DU PROGRAMME LIFE 2014-2020

La Commission européenne propose d'allouer 3,2 milliards d'euros pour la période 2014-2020 à une troisième génération de programme Life, axé sur l'environnement et le climat. C'est une progression substantielle par rapport à l'actuel programme Life+, doté de 2,1 milliards, qui s'achèvera en 2013.
La commissaire chargée de l'action pour le climat, Connie Hedegaard, a annoncé que le montant des fonds consacrés, dans le cadre de ce programme, aux actions d'adaptation au changement climatique, devrait tripler. Ce qui permettra de renforcer le soutien apporté aux stratégies régionales à faible intensité de carbone et résilientes au changement climatique, ainsi qu'aux projets climatiques à petite échelle menés par des PME, des ONG et des autorités locales.
Ce sous-programme, Action pour le climat, se répartira entre trois domaines prioritaires : atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ; adaptation au changement climatique (augmentation de la résilience au changement climatique) ; gouvernance et information en matière de climat (augmentation de la sensibilisation, de la communication, de la coopération et de la diffusion des mesures ayant trait à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci).

LE GROUPE DE TRAVAIL DU CNM REND SA COPIE

Maintenu pour suivre l'évolution des négociations communautaires sur l'après-2013 jusqu'à leur terme, le groupe s'est réuni le 15 décembre pour analyser les propositions de règlements communiquées par la Commission européenne à la mi-octobre sur les futures PAC et la politique de cohésion.
Initialement, le groupe de travail s'était fixé pour objectif de produire une contribution sur la place de la montagne aussi bien dans la PAC que dans la politique de cohésion économique et sociale après 2013, avant que la Commission européenne ne fasse connaître ses propositions de règlement, afin que le gouvernement puisse les relayer utilement au niveau communautaire.
Un document validé par la commission permanente, en vue d'être présenté au Conseil national de la montagne (CNM), avait été établi à la date du 14 septembre 2011. En raison du report à deux reprises de la réunion du CNM, cette démarche n'a pas encore pu aboutir et entre-temps les propositions réglementaires de la Commission ont été arrêtées et rendues publiques à la mi-octobre.
En se réunissant à nouveau le 15 décembre, le groupe de travail s'était fixé pour but de réactualiser son analyse et de formuler au besoin des propositions complémentaires, toujours en vue d'en saisir *in fine* le CNM.
La ligne d'action arrêtée a confirmé la validité du document du 14 septembre, qui a été complété d'un second texte listant, au regard des propositions de la Commission, les points de satisfaction, les points critiques (notamment par rapport aux demandes initiales de ce document) et les pistes de travail.
Parmi les points critiques devraient figurer, en premier lieu, le fait que la Commission n'a pas accordé de priorité particulière aux problématiques de montagne, notamment en ne leur attribuant ni enveloppe dédiée (le groupe proposait qu'un montant de 2,5 % du montant total des trois fonds[1] soit fléché montagne), ni majoration communautaire de 10 % lorsqu'un Etat-membre choisit de consacrer un sous-programme à ses zones de montagne. De même, le groupe s'est déclaré inquiet que le futur règlement du FEDER prévoit qu'il n'a pas vocation à financer les services de base liés aux infrastructures en matière de technologies de l'information et de la communication, alors que les besoins en ce domaine restent considérables.

(1) Il s'agit du FAEDER (fonds européen agricole de développement rural), du FEDER (fonds européen de développement économique régional) et du FSE (fonds social européen).

LES DATES

11 janvier
Réunion sur les délégations de service public en matière de remontées mécaniques au ministère des Transports

17 janvier
Colloque sur « Le bouquet énergétique dans tous ses états » à la Maison de la chimie

19 janvier
Assises nationales des risques naturels à Bordeaux (jusqu'au 20 janvier)

27 janvier
1re réunion de « Montagne : prospective 2040 » à Lyon

31 janvier
Conseil national de la montagne

COMITÉ DIRECTEUR

Une dimension inhabituelle

La donne nouvelle engendrée par le récent changement de majorité au Sénat a apporté une dimension inhabituelle aux débats du dernier comité directeur, le 8 décembre. La présence attentive de Patrick Ollier, membre du comité, ancien président de l'Association et actuel ministre en charge des Relations avec le Parlement, n'était pas anodine.

Alors que le Sénat venait d'adopter un véritable « contre-budget », la nature consensuelle entre élus de la montagne de mesures votées par l'Assemblée a été soulignée. Il en va ainsi du relèvement de 300 à 380 millions d'euros du plafond du fonds de péréquation des droits de mutation à partir duquel un fonds de réserve devra être constitué. De même, l'insertion d'une strate « en dessous de 2 500 habitants » dans le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui devait permettre de mieux adapter le dispositif aux collectivités de petite taille. Finalement, un système différent a été adopté *(voir p. 11)*.

Le consensus montagnard résiste au clivage entre Sénat et Assemblée.

L'élargissement de l'accès au versement transports à toute commune touristique, quelle que soit sa taille, est évoqué comme une nouveauté intéressante pour la montagne. Les membres du comité directeur ont enfin exprimé leur attachement au fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ), et du maintien de la redevance qui l'alimente.

Quant aux cartes intercommunales en cours d'élaboration, devant être arrêtées par les préfets au 31 décembre dernier, le comité directeur s'est interrogé sur la situation ambiguë qui risque de s'installer à partir du 1er janvier, et sur les intentions réelles du ministre chargé des Collectivités de modifier la loi suite aux propos tenus lors du 27e congrès. La proposition de loi de Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France, reporte l'échéance du 31 décembre 2011 au 31 mars 2012… mais elle ne devrait être débattue à l'Assemblée que courant février.

Les propositions de loi déposées par des élus de montagne, sur l'accès au très haut débit et sur l'égalité d'accès aux soins, ont également été abordées, confirmant l'urgence que celui-ci accorde à leur objet.

A gauche, le ministre Patrick Ollier avec la secrétaire générale et le président de l'Association.

L'ÉLUE DU MOIS

MARIE-CHRISTINE DALLOZ : PRIORITÉ À L'EMPLOI

DR

Venue de l'univers de la banque, cette responsable de SARL en formation et conseil est députée de la seconde circonscription du Jura depuis 2007. Elle fut d'abord, durant treize ans, de 1995 à 2008, maire de Martigna, commune jurassienne de 200 habitants située à 674 mètres d'altitude et à 15 km au nord d'Oyonnax. Elle est également conseillère générale du canton de Moirans-en-Montagne depuis 2001 et en fut vice-présidente jusqu'en 2008.
Elle s'est, à ce titre, particulièrement investie dans la maison de l'emploi du Haut-Jura, ouverte en 2006, qu'elle a présidée jusqu'à sa transformation en centre d'initiative territoriale du Haut-Jura, suite à sa fusion avec le comité de bassin d'emploi. Elle poursuit à l'Assemblée son combat en faveur de l'emploi, où en tant que membre de la commission des affaires culturelles, elle a été l'auteur de rapports sur… les maisons de l'emploi, et sur le projet de loi relatif aux droits et devoirs des demandeurs d'emploi. Elle a également pris fait et cause contre le cumul des mandats en déposant en juillet 2011 une proposition de loi visant à imposer, en cas de cumul, le choix du mandat avant le dépôt de candidature.

28e CONGRÈS

Un nouveau format à l'essai

Ainsi que l'a décidé le comité directeur du 8 décembre, le 28e congrès de l'Association, qui aura lieu à Bastellica, en Corse-du-Sud, les 25 et 26 octobre, expérimentera un nouveau type de programmation plus allégée. Afin de tenir compte de la difficulté des élus à se libérer de leurs obligations durant deux journées entières, le format du congrès serait en effet réduit. Commençant toujours le jeudi en début d'après-midi, il se clôturerait le vendredi à l'issue du déjeuner. La soirée de gala se tiendrait par conséquent le jeudi soir au lieu du vendredi soir, faisant disparaître le dîner réservé aux membres du comité directeur, qui tiendront leur réunion dans la matinée du jeudi, ce qui devrait permettre un plus grand nombre de participants. Quant aux visites et excursions proposées aux congressistes, elles seront maintenues, mais programmées l'après-midi du vendredi et non plus le samedi.

Les réunions de l'Association lèveront le pied cette année

Le premier semestre de l'année sera accaparé par le calendrier de l'élection présidentielle puis des législatives. La prochaine réunion du comité directeur est en principe programmée au 9 février, mais elle n'avait d'intérêt que si le Conseil national de la montagne (CNM) avait pu avoir lieu (la convocation au 31 janvier ayant été confirmée entretemps). La même vacance s'appliquerait aux réunions départementales, qui ne pourraient se tenir que vers la fin juin et le début juillet, voire en septembre. Aussi a-t-il été proposé de n'organiser de réunions départementales en 2012 qu'en réponse à des demandes locales justifiées par des impératifs particulièrement pressants.

Internet Satellite :
le Haut-Débit partout risque de faire des jaloux…

A partir de
24,90 €
par mois

CRÉATION : MARINE COMMUNICATION - PHOTOS : GETTY IMAGES

Votre commune n'est pas éligible à l'ADSL ? Et alors ?

Cela ne l'empêche pas, grâce à l'**Internet Satellite de NordNet**, de bénéficier désormais du **Haut-Débit jusqu'à 6 Méga** ainsi que de la télévision et du téléphone par satellite. Vous souhaitez vous aussi rejoindre le club des communes branchées ? Rendez-vous sur **nordnet.com** ! NordNet accompagne de nombreuses collectivités dans la mise en place de subventions afin de faciliter l'accès des administrés à cette technologie.

Le Haut-Débit partout en France, c'est l'une des solutions que propose NordNet depuis 15 ans pour réduire les inégalités numériques.

NordNet
Nos solutions Internet vous ouvrent le monde

www.nordnet.com - 0 800 66 55 50

Prix mensuel TTC applicable pour toute souscription à un abonnement Internet Satellite Bon Plan, vitesse jusqu'à 6 Mb/s, incluant 3 Giga de données échangées (hors frais d'accès au service d'un montant de 50€, et coût de l'acquisition de l'équipement de connexion compatible de 399€ auprès de NordNet). Des formules Pack Internet Satellite incluant la mise à disposition de l'équipement de connexion sont disponibles dès 34.90€ par mois.